

PREPARATION DE LA RENTREE 2006 DANS LES LGT :
DOCUMENT D'AIDE POUR UNE CONCERTATION EN EQUIPE LORS DE LA PRE-RENTREE ET EN COURS D'ANNEE
(réf. Circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2006 - BO n°13 du 31/03/06)

EXTRAITS DU BO : LES POINTS ESSENTIELS

	ANALYSE DE LA SITUATION		CHOIX D'ACTION	AIDES SOUHAITABLES
	Ce qui est déjà réalisé dans le lycée	Ce que nous n'avons pas encore mis en oeuvre	Actions et dispositifs retenus par le lycée pour l'année 2006-2007, choix pédagogiques, modalités de mise en oeuvre	Recours à des actions de formation, à des journées pédagogiques à des personnes-ressources, à des ressources documentaires, etc...
<p>2 priorités pour la rentrée 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir l'égalité des chances, ➤ Améliorer les conditions de la réussite scolaire pour une meilleure insertion sociale et professionnelle. <p>Plusieurs orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définition du socle commun de connaissances et de compétences, ➤ Rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères, ➤ Développement de l'apprentissage comme voie de formation, ➤ Droit à la scolarisation pour les élèves handicapés, ➤ Redéfinition du contenu de la formation initiale des enseignants. 				
<p>1^{ère} orientation : accompagner la rénovation des enseignements</p>				
<p>1.1 Enseignements scientifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les actions permettant l'accroissement de la proportion d'élèves en filières scientifiques et techniques. ➤ Développer les actions permettant l'accroissement de la part des filles dans les filières scientifiques et techniques. 				
<p>1.2 Rénovation de la série « Sciences et technologies de la gestion (STG) » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite en classe terminale à la rentrée 2006 de la mise en place de la nouvelle série « Sciences et technologies de la gestion (STG) ». ➤ Les contenus rénovés de cette série visent à mieux préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures notamment vers les formations technologiques. 				<p>Cf. BO n°7 du 12/02/04 et BO n°2 du 13/02/05.</p> <p>Cf. BO n°31 du 01/09/05 et BO n°10 du 09/03/06.</p>

<ul style="list-style-type: none"> ➤ La 1^{ère} session du baccalauréat STG se déroulera en 2007. 				
1.3 Projet de rénovation de la série SMS : <ul style="list-style-type: none"> ➤ A compter de la rentrée 2007 pour la classe de 1^{ère}, ➤ Mise en consultation des nouveaux programmes. 				
1.4 Travaux personnels encadrés : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Obligatoires en classe de 1^{ère} générale, ➤ Pris en compte au baccalauréat au titre d'une épreuve anticipée. 				Cf. BO n°39 du 27/10/05 et BO n°41 du 10/11/05.
1.5 Nouveaux programmes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enseignement de spécialité de mathématiques en classe terminale de la série littéraire. ➤ Philosophie en classes terminales des séries technologiques : STG, STI, STL, SMS, hôtellerie. ➤ Histoire-géographie en classe de 1^{ère} de la série STG. ➤ Enseignement obligatoire de mathématique en classe terminale de la série STG. ➤ Economie-droit, management des organisations, communication et gestion, comptabilité et finance d'entreprise, gestion des systèmes d'information, mercatique en classe terminale de la série STG. 				Cf. BO hors série n°7 du 01/09/05 programme des lycées, volume 17. Cf. BO hors série n°7 du 01/09/05 programme des lycées, volume 17. Cf. BO hors série n°7 du 01/09/05 programme des lycées, volume 17. Cf. BO hors série n°7 du 01/09/05 programme des lycées, volume 17. Cf. BO hors série n°2 du 24/02/05 programme des lycées, volume 16.
1.6 Technologies de l'information et de la communication (TIC) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maîtriser les technologies de l'information et de la communication et les mettre au service de tous les enseignements. 				Cf. BO n°34 du 22/09/05.
2^{ème} orientation : concevoir l'orientation comme une partie intégrante de la démarche éducative				
Le programme annuel ou pluriannuel d'éducation à l'orientation : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer un programme annuel ou pluriannuel d'information sur les professions, l'environnement économique et social, les modalités de formation et de poursuite d'études. ➤ Permettre à l'élève d'identifier clairement les différentes voies d'orientation et les débouchés de ces formations. ➤ Consacrer 10 h par an à l'information sur les métiers et l'enseignement supérieur. 				

3^{ème} orientation : réussir la scolarisation des élèves présentant un handicap				
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La scolarité d'un élève handicapé se déroule dans l'établissement scolaire appelé son « établissement scolaire de référence ». ➤ Le projet personnalisé de scolarisation planifie les objectifs d'apprentissage de l'élève handicapé et assure la cohérence et la qualité des accompagnements et des aides nécessaires. ➤ Les enseignants référents ont une mission d'animation des équipes de suivi de la scolarisation et de suivi des dossiers des élèves handicapés. ➤ Création à la rentrée 2006 de 200 unités pédagogiques d'intégration nouvelles. ➤ Affectation des 800 emplois nouveaux d'AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) créés à la rentrée 2005 à des missions d'accompagnement individuel de scolarité des élèves handicapés. ➤ Mise en œuvre des maisons départementales des personnes handicapées. 				
4^{ème} orientation : rénover l'enseignement des langues vivantes étrangères				
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les objectifs du plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères depuis la rentrée 2005 sont de favoriser la maîtrise d'au moins 2 langues par les élèves à l'issue de leur scolarité, d'améliorer les performances des élèves en langues et de privilégier l'apprentissage de l'oral. ➤ L'adoption du cadre européen commun de référence (CECR) pour les langues implique de nouveaux modes d'apprentissage des langues vivantes au-delà de l'organisation de groupes de langues par niveau de classe. ➤ Développer l'implantation des groupes de compétence (regroupement des élèves non plus en fonction du moment du début d'apprentissage de la langue, mais en fonction de leurs besoins dans les différentes activités langagières). ➤ Augmenter de 20 % les sections européennes. ➤ Augmenter de 20 % la part des élèves apprenant l'allemand. ➤ Développer l'enseignement du Chinois. ➤ Poursuivre l'allègement des effectifs en langues vivantes au lycée : l'enseignement de la première langue vivante étrangère 				

<p>organisé en groupes allégés pour l'ensemble de l'horaire dû aux élèves est étendu à la rentrée 2006 aux classes terminales des séries technologiques.</p> <p>➤ L'évaluation des compétences orales des élèves au baccalauréat « Sciences et technologie de la gestion (STG) » : à compter de la session 2007, les épreuves obligatoires de LV1 et de LV2 comporteront une évaluation de la compréhension orale et une évaluation de l'expression orale.</p>				
<p>5^{ème} orientation : le pilotage de l'établissement : conseil pédagogique, projet d'établissement, éducation artistique et culturelle, et droit à l'expérimentation</p>				
<p>5.1 Le conseil pédagogique :</p> <p>➤ Le conseil pédagogique réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire, un conseiller principal d'éducation. Il est présidé par le Chef d'Etablissement .</p> <p>➤ Sa mission est de favoriser la concertation entre les professeurs et de coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires.</p>				<p>Article L.421-5 du code de l'éducation et article 38 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23/04/05.</p>
<p>5.2 Le projet d'établissement :</p> <p>➤ Le projet d'établissement permet d'identifier des objectifs pédagogiques. Il précise les activités scolaires ou péri-scolaires et permet de définir la politique de l'établissement, par exemple en matière d'accueil et d'information des parents, d'orientation, de politique documentaire, d'ouverture sur l'environnement économique, culturel et social, d'ouverture européenne et internationale, d'éducation à la santé et à la citoyenneté.</p>				
<p>5.3 L'éducation artistique et culturelle :</p> <p>➤ Inscrire la dimension artistique et culturelle dans le projet d'établissement.</p> <p>➤ Conjuguer enseignements artistiques et actions et projets de nature transversale (classes à PAC, ateliers artistiques, ateliers techniques et scientifiques, etc...).</p>				<p>Circulaire du 03/01/05.</p>

<p>5.4 Le droit à l'expérimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des expérimentations pédagogiques sont possibles, en particulier dans l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou les jumelages avec des établissements étrangers. 				Article L.401-1 du code de l'éducation.
<p>6^{ème} orientation : prévenir la violence et développer l'éducation à la responsabilité</p>				
<p>6.1 La prévention à la violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Garantir le respect de la loi, la sécurité des personnes et des biens. ➤ Garantir aide et assistance aux enseignants et personnels victimes d'injures, de menaces ou d'agressions. ➤ Garantir aide et assistance aux élèves victimes de violence. 				
<p>6.2 L'éducation à la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appeler l'attention des élèves sur le respect des règles de bon usage en ce qui concerne l'internet et les blogs (chartes d'utilisation de l'internet) et sur le respect de la réglementation en vigueur. ➤ L'éducation à l'environnement pour un développement durable est généralisée et fait partie intégrante de la formation des élèves. ➤ Poursuite de la mise en œuvre du programme quinquennal de prévention et d'éducation à la santé. ➤ Prévention des comportements à risque. ➤ Education à la sécurité routière. 				